



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E178182

VALABLE JUSQU'AU 11/06/2025

ÉDITÉ LE 25/06/2024

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 05/01/2015

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 14/11/2023  
1 000

Raison sociale : CLEMENT LECARRIE

170 RUE NEUVE  
26750 SAINT-PAUL-LES-ROMANS

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC ST PAUL LES ROMANS

Siret : 808 773 683 00020

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 8805278-001-

Assurance Responsabilité Travaux :

MAAF 126094649G001

Assurance Responsabilité Civile :

MAAF 126094649G001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2024

Téléphone : 06 77 21 76 02

Portable : 06 77 21 76 02

Site Internet : clement-lecarrie.fr

E-mail : leca.2629@hotmail.fr

Responsabilité légale :

LECARRIE CLEMENT GÉRANT

Fax :

Effectif moyen : 4

Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	08/03/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	08/03/2023
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	04/04/2024

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	16/06/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	04/02/2021

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE VALENCE  
IMMEUBLE LE SUD - BATIMENT A  
497 AVENUE VICTOR HUGO  
B.P. 102  
26904 VALENCE CEDEX 9

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.